

**DÉLIBÉRATION N° 24/07-10  
COMITÉ SYNDICAL  
EN SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024**

99\_DE-874-259741023-20241022-24\_07\_10-DE

**OBJET : 106<sup>ÈME</sup> CONGRES DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DE FRANCE – PARTICIPATION DU SIDÉLEC RÉUNION – COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION N°24/06-01 DU 28 AOUT 2024 – MANDAT SPÉCIAL.**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, et le **MARDI 22 OCTOBRE à 10h00**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en septième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **15 octobre 2024**. Clôture de la séance à **12h15**. La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Stéphano DIJOUX, 1<sup>er</sup> Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. DORO Joan, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

**SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE :**

**SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE :**

**ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS :**

M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC Réunion / M. Harry MOREL, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Mathieu HOARAU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe / M. Dominique PANAMBALOM, Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

**SECRETARIAT DE SÉANCE :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6<sup>ème</sup> Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit, a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 14 sur 24 (14 présents).

**DÉLIBÉRATION N° 24/07-10  
COMITÉ SYNDICAL  
EN SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024**

**OBJET : 106<sup>ÈME</sup> CONGRES DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DE FRANCE – PARTICIPATION DU SIDÉLEC RÉUNION – COMPLÉMENT A LA DÉLIBÉRATION N°24/06-01 DU 28 AOUT 2024 – MANDAT SPÉCIAL.**

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1152-39 ;  
Vu le code des relations entre le public et l'administration ;  
Vu l'arrêté préfectoral modifié, en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDELEC REUNION ;  
Vu les Statuts révisés du SIDELEC REUNION ;  
Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion.*

**Préambule :** à la demande des services du Trésor Public, il nous a demandé une délibération appelée mandat spécial défini comme « toutes les missions accomplies par les participants avec l'autorisation du comité syndical dans l'intérêt des affaires du syndicat, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse » qui précise : le nom des participants, l'objet du déplacement, la date.

### **1 - Exposé des motifs & date**

L'Association des Maires de France et des Établissements Public de Coopération Intercommunal organise son 106<sup>ème</sup> Congrès du 18 au 21 novembre 2024 à Paris au parc des expositions de la Porte de Versailles. La rencontre des élus des Outre-mer aura lieu le 18 novembre 2024 au Palais d'Issy-les-Moulineaux.

Le 106<sup>ème</sup> Congrès aura pour thème : « Les communes... Heureusement ! ». Cette thématique, décidée par l'AMF, s'inscrit dans la période trouble politique et institutionnel actuelle. L'AMF considère donc que les communes et EPCI sont des pôles de stabilité et un modèle.

En ce sens, elles portent des projets concrets qui améliorent le cadre de vie des habitants, donnent un sens à l'action publique et font vivre la démocratie à l'échelle locale. Pour les communes de la Réunion les enjeux sont considérables au regard des urgences sociales, économiques, écologiques et énergétiques.

### **2 - Les objectifs du congrès**

A travers ce 106<sup>ème</sup> congrès, l'AMF ambitionne de mettre en avant que les collectivités et EPCI agissent dans plusieurs directions pour :

- Faire vivre les libertés locales au service des citoyens, par le développement de nouveaux modes de participation des habitants, la fourniture de services publics de qualité, la valorisation de l'engagement local avec l'amélioration des conditions d'exercice du mandat, la contribution à la sécurité publique.
- Renforcer la cohésion sociale, par les politiques d'inclusion et l'aide sociale aux plus vulnérables, la mise en place du service public de la petite enfance, la lutte contre les violences intrafamiliales, les initiatives en faveur de la santé mentale, la gestion des services de restauration collective avec les plans alimentaires territoriaux, l'adaptation des services publics aux besoins des habitants, le développement du logement, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité de l'action locale.
- Relever les défis de la transition écologique, par la gestion des risques, la politique de l'eau, la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique, la maîtrise de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, l'adaptation du ZAN, la gestion du trait de côte, le financement des infrastructures de transport, la lutte contre la délinquance environnementale.

### **3 - Objet du déplacement : le programme & ateliers**

La séance d'ouverture du Congrès aura lieu le 19 novembre. Celle-ci sera précédée de la rencontre des élus des Outre-mer le 18 novembre sur le thème « Outre-mer, surmonter la crise de l'eau ».

Pas de moins de 40 conférences, ateliers et débats sont programmés sur les 399 communes de la Réunion. SIDÉLEC veut retenir les conférences suivantes : « Mieux intégrer les communes dans les politiques publiques européennes » ; « les communes rurales en transformation : agir pour ne pas subir » ; « Finances intercommunales, coopérer avec les communes pour mieux agir au service de la transition écologique » ; « achever la couverture numérique du territoire » ; « Faire entendre la voix des maires et présidents employeurs » ; « Prévention des risques et gestion des crises : on accélère ! » et enfin « l'adaptation des communes aux changements climatiques : des solutions et outils à votre disposition ».

La séance solennelle de clôture aura lieu le 21 novembre.

## LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

**09H30 : Palais des Congrès d'Issy les Moulineaux**  
**Rencontre des élus d'outre-mer**  
**Thème : Outre-mer, surmonter les crises de l'eau**

Rencontre des élus d'Outre-mer : Outre-mer, surmonter les crises de l'eau

La question de l'eau touche le quotidien des habitants, leur santé et leur sécurité et même leur lieu de vie. Elle est encore plus sensible en outre-mer : pénurie grandissante obligeant à des tours d'eau, risque inondation croissant avec l'augmentation des tempêtes cycloniques, fragilité de la ressource face aux pollutions, infrastructures à rénover, mise en œuvre de la compétence GEMAPI... les problématiques sont nombreuses, complexes et nécessitent une action urgente sur tous les fronts de l'amont à l'aval.

Les collectivités locales d'outre-mer s'organisent pour répondre à ces défis et répondre aux urgences vitales des habitants mais la question dépasse bien souvent leur compétence et nécessite un accompagnement et des moyens complémentaires.

À travers ce débat les élus d'outre-mer pourront alerter sur leurs difficultés et partager des pistes d'amélioration afin, qu'avec l'AMF, elle puisse être entendue par l'exécutif pour résoudre collectivement les différentes crises de l'eau.

Comment décupler les moyens avec les services de l'État pour répondre aux urgences ? Quels partenariats pour apporter des réponses personnalisées à chaque territoire en fonction des enjeux et des modes de gouvernance ? Quelles solutions innovantes pour répondre à ces défis ?

## MARDI 19 NOVEMBRE 2024

09H45 : Grand auditorium

**Ouverture du 106ème Congrès**

10H00 : Salle Egalité

À moins de deux ans des élections, aboutir enfin sur l'exercice des mandats municipaux

Les démissions plus élevées que par le passé sont notamment révélatrices de conditions de plus en plus difficiles de l'exercice du mandat municipal.

L'échéance du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026 appelle à repenser urgemment les conditions dans lesquelles les futurs élus vont être amenés à exercer leur mandat.

Le statut de l'élu a récemment fait l'objet de nombreuses propositions, fruits des travaux parlementaires mais également de l'AMF. Il est temps de passer à leur traduction concrète, en identifiant en priorité les améliorations qui font consensus. Le texte voté par le Sénat constitue une base de travail essentielle.

De même, dans un souci de cohésion des équipes municipales et afin de garantir un nombre suffisant de candidats dans les petites communes, il convient également d'engager une réflexion sur les assouplissements nécessaires au fonctionnement du conseil municipal.

10H00 : Salle Fraternité

## Mieux intégrer les communes dans les politiques publiques européennes

30 ans après Maastricht, un nouveau mandat parlementaire voit le jour et la nouvelle Commission européenne reste à déterminer à l'aune de la préparation du nouveau budget 2027/2034.

Les communes et EPCI ont indéniablement une place auprès de ces instances et un rôle à jouer dans ces politiques. Quelles interactions existent et comment les renforcer ?

19H00 : Réception à l'Hôtel de ville de Paris

### MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 :

09H30 : Salle Egalité

Finances intercommunales, coopérer avec les communes pour mieux agir au service de la transition écologique

Les intercommunalités et les communes sont attendues pour porter une part significative des enjeux de la transition écologique et énergétique.

Elles sont l'un des acteurs du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Elles portent les politiques globales de lutte contre le changement climatique.

Ce forum sera l'occasion de réunir les élus des intercommunalités et des communes afin de faire le point sur les initiatives portées par les intercommunalités en matière d'organisation (ingénierie financières et techniques) et de financement de la transition écologique des territoires (éolien, photovoltaïque, mobilité douce, méthanisation, préservation des écosystèmes naturels, etc.), mais aussi de conforter le rôle des collectivités du bloc communal dans cet objectif d'intérêt national.

Il permettra également de montrer les différents outils de gouvernance financière à leur disposition notamment sous l'angle des pactes financiers et fiscaux (partage d'IFER, fonds de concours, DSC etc.). Cette séquence sera enfin l'occasion d'appeler à un cadre plus souple pour organiser un partage financier et fiscal entre les communes et leur intercommunalité

14H00 : Salle Liberté

### Faire entendre la voix des maires et présidents employeurs

Dans la perspective d'une nécessaire évolution de la Fonction publique, ce forum interactif sera l'occasion d'aborder les difficultés de recrutement, la perte d'attractivité des rémunérations, les conséquences de l'allongement des carrières, le manque de moyens et d'outils ... autant de défis à relever localement et que l'AMF porte au niveau national, notamment dans les 30 orientations de la Coordination des employeurs territoriaux.

### JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

11H00 : Salle égalité

Président : intervention suite à la demande de l'AMF adressée à l'AMDR

L'adaptation des communes aux changements climatiques : des solutions et outils à votre disposition

Le climat change : sécheresses, épisodes de chaleur intense, pluies rares mais abondantes, prolifération des espèces envahissantes, moustiques, etc. Les communes sont confrontées à des défis difficiles à relever. Elles doivent ainsi anticiper ces changements et trouver des moyens de faire face aux effets déjà en cours des changements climatiques.

Des solutions existent, qui peuvent s'appuyer sur des services rendus par la nature ou s'inspirer de pratiques déjà éprouvées. L'objectif du forum est de faire connaître des outils et des exemples de réalisation reproductibles et peu coûteuses.

14H00 : Grand auditorium

Séance solennelle de clôture

#### 4 - Les enjeux spécifiques pour le SIDÉLEC Réunion et participants

Comme tous les ans, le congrès de l'AMF donne une nouvelle occasion pour l'AODE de porter ses propositions et les spécificités des Zones Non Interconnectés (ZNI) au réseau électrique continental en matière de production d'ENr, de Maîtrise de la Demande en Énergie et de la nécessité de maintenir les Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité (TRVE) couplés à la péréquation tarifaire.

Le SIDÉLEC souhaite profiter du 106<sup>ème</sup> Congrès pour tenir une Commission ZNI sous l'égide la FNCCR avec les AODE de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique qui vient de signer son Nouveau Contrat de Concession avec EDF-SEI.

Aussi, il est demandé au Comité Syndical de désigner une délégation pour participer au 106<sup>ème</sup> congrès des maires et présidents d'EPCI et d'autoriser le Président ou son représentant à engager les dépenses correspondantes.

Il est proposé une enveloppe de 18 000 €, comprenant les frais de transport aérien, terrestre, de restauration, d'hébergement et d'inscription au congrès.

#### - Participants :

*M. Maurice Gironcel, Président*  
*M. Éric Delorme, Vice-Président*  
*M. Éric Rouget, Délégué Syndical*  
*M. Fabien Aure, Délégué Syndical*  
*M. Henry Hippolyte, Délégué Syndical*  
*M. Bernard Marimoutou, Délégué Syndical*  
*Mme Estelle Adrien, chargée de communication*

*M. Laurent Ramassamy, Vice-Président*  
*M. Patrice Ellama, Vice-Président*  
*M. Pierrot Cantina, Délégué Syndical*  
*M. André Duprey, Délégué Syndical*  
*M. Yves Gigan, Directeur Général*  
*M. Marc Dijoux, Cadre SIDÉLEC*

#### 5 - Conclusion

Ce 106<sup>ème</sup> Congrès s'inscrit dans un contexte politique et institutionnel particulier. Nous pouvons saisir cette opportunité pour promouvoir une nouvelle étape la Réunion.

Cela peut passer par une « décentralisation rénovée » assis sur deux piliers : des moyens financiers contractualisés et globalisés et l'exercice de réelles compétences au service d'un projet durable et solidaire.

Au regard de nos spécificités, le « sur mesure » devrait être privilégié pour tous les territoires au service de la population des territoires. C'est en responsabilité que nous devons le coconstruire, avec l'État.

Deux objectifs : répondre aux angoisses, aux inquiétudes, aux urgences et préparer dans de bonnes conditions la Réunion du million d'habitants.

Sa mise en œuvre pourrait être organisée par une Loi Programme spécifique à chacun des outre-mer et d'application à court, moyen et long terme ; c'est-à-dire à 5, 10 et 20 ans pour chacun de nos territoires.

Nous prendrions alors en compte tous les sujets : sécurité et souveraineté alimentaire ; autonomie énergétique codéveloppement ; coût de la vie ; mobilité durable ; emploi durable.

Notre participation à ce 106<sup>ème</sup> congrès vise également à porter et défendre cette orientation auprès de l'AMF et du Gouvernement.

**Le remboursement des frais de déplacements des élus et des agents se fera selon délibération du comité syndical n°24/04/12 (hébergement et restauration)**

Dans le respect de cette délibération, le SIDÉLEC a pris en charge les frais d'hébergement pour un montant toutes taxes comprises de 118.42€ par nuitée, taxe de séjour incluse. Afin de faciliter l'hébergement de la délégation, le SIDÉLEC réglera directement la somme à l'hôte. Les élus et personnels ne pourront prétendre au remboursement du forfait hébergement sur cette mission.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

LE COMITÉ SYNDICAL

- **ARTICLE 1 : Autorise** la composition d'une délégation du SIDÉLEC Réunion pour participer au 106<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Maires de France ;
- **ARTICLE 2 : Autorise** le Président du SIDÉLEC à engager une enveloppe de 18 000€ comprenant les frais évoqués ci-dessus ;
- **ARTICLE 3 : Charge** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 4 : Autorise** Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION  
Maurice GIRONCÉL.

